

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 28 août 2020*

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Bernard LAYRE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes LAFOURCADE Marie-Hélène, DESCHASEAUX Brigitte, ARNAUDET Virginie, CAMLONG Sabine, MM. BRUNET Gilles, LESQUIBE Sébastien, CASTAING Éric, LEAL Agostinho, EMPEYROU-ARRUHAT François.

**Absents excusés** : Mmes BONNAFOUX Hélène, BELTRAN Sabine, LALANDE Ludivine, MM. JOUBERT Patrick, PÉRE Fabien

**Secrétaire de Séance** : DESCHASEAUX Brigitte

**Convocation du 21/08/2020.**

**DCM 2020 / 04 / 01 – Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour l'implantation d'un terrain multisports**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Luys en Béarn souhaite développer la mise en place de terrains multisports sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, cette dernière a répondu favorablement à la candidature de la Commune de CAUBIOS-LOOS afin qu'elle intègre le programme communautaire de réalisation de terrains multisports.

Le plan de financement prévoit une participation de la Commune par le versement de fonds de concours à la Communauté de Communes des Luys en Béarn correspondant à 20 % du montant des travaux inhérents à la structure réalisée.

Les travaux du terrain multisports étant désormais achevés et les coûts associés consolidés, Monsieur le Maire informe que la participation de la Commune est d'un montant de 7 010,10 euros.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour le montant ci-dessus relaté,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

## **DCM 2020 / 04 / 02 – Augmentation du temps de travail des ATSEM**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail des deux emplois d'ATSEM permanents à temps non complet afin de permettre la prise en compte des demandes d'augmentation du temps de garderie émanant de plusieurs familles.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, de 28 heures à 28,50 heures le temps hebdomadaire moyen de travail des deux emplois d'ATSEM,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

## **DCM 2020 / 04 / 03 – Recrutement contractuel d'un adjoint technique à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – Modification du temps de travail**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente séance, le recrutement d'un adjoint technique en cdd avait été décidé afin de compléter l'effectif périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La durée hebdomadaire de travail avait alors été fixée à 16 heures, sans tenir compte des droits à congés de l'agent.

Le temps de travail effectif étant alors de 16 heures hebdomadaires, il convenait pour tenir compte des périodes de vacances scolaires de procéder au calcul de l'annualisation.

Après consultation du Centre de Gestion sur ce calcul, le temps de travail contractuel à retenir est de 15 h hebdomadaires.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera donc modifié comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Agent périscolaire polyvalent	Adjoint technique	C	15 h	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de modifier le temps de travail décidé lors de la séance du 16 juillet 2020, et le porter à 15h hebdomadaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **DCM 2020 / 04 / 04 – Décision budgétaire modificative n°1**

#### Section investissement :

- 020 (020) : Dépenses imprévues -1 500,00 €
- 2041582 (204) : Bâtiments et installations +1 500,00 €

#### Fin de séance.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2020 / 04 / 01	Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour l'implantation d'un terrain multisports
DCM 2020 / 04 / 02	Augmentation du temps de travail des ATSEM
DCM 2020 / 04 / 03	Recrutement contractuel d'un adjoint technique à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – Modification du temps de travail
DCM 2020 / 04 / 04	Décision budgétaire modificative n°1

NOMS

SIGNATURE

ARNAUDET Virginie

BRUNET Gilles

CAMLONG Sabine

CASTAING Eric

DESCHASEAUX Brigitte

EMPEYROU-ARRUHAT François

LAFOURCADE Marie-Hélène

LAYRE Bernard

LEAL Agostinho

LESQUIBE Sébastien

